

2021_CT2_089

OBJET : Institution - Désignation du représentant de la Commune de Fuveau au sein de la Commission thématique « Culture et sports » du Territoire du Pays d'Aix

Le 8 Avril 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe sportif Raymond Martin à Cabriès, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 Avril 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BOULAN Michel donne pouvoir à BARRET Guy – CHARRIN Philippe donne pouvoir à BARRET Guy – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à BURLE Christian – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – FILIPPI Claude donne pouvoir à MARTIN Régis – GARCIN Eric donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TAULAN Francis – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MARTIN Régis – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à DI CARO Sylvaine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CANAL Jean-Louis – PAOLI Stéphane – POUSSARDIN Fabrice

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Institution

■ Séance du 8 avril 2021

01_04

■ Désignation du représentant de la Commune de Fuveau au sein de la Commission thématique « Culture et sports » du Territoire du Pays d'Aix

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Par délibération n° FBPA 054-9156/20/CM le Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 a délégué, en vertu du II de l'article L.5218-7 du CGCT, un ensemble de compétences au Territoire pour lesquelles ce dernier a souhaité organiser un processus décisionnel qui associe des commissions thématiques dans les domaines de compétences déléguées.

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix a procédé à la création des Commissions thématiques du Territoire par délibérations n°2016_CT2_026 du 21 avril 2016 et n° 2018_CT2_110 du 15 mai 2018. Il constitue à l'occasion de son installation des Commissions organiques permanentes chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.

Les Commissions existantes sont les suivantes :

- la Commission « **Développement économique, emploi et agriculture** »
- la Commission « **Mobilité et infrastructures de transports** »
- la Commission « **Environnement, déchets et cycle de l'eau** »
- la Commission « **Habitat, urbanisme et aménagement** »
- la Commission « **Culture et sports** »
- la Commission « **Ressources et moyens** »

Il peut en outre constituer des Commissions spécifiques ou des Comités Stratégiques (COSTRA) au cours de chaque séance pour l'examen d'une ou plusieurs affaires. La durée de vie de ces Commissions est dépendante du dossier à instruire. Elles prennent fin à l'aboutissement de l'étude de l'affaire et de sa réalisation.

Les Commissions comprennent 36 membres élus par le Conseil, parmi ses membres, ou parmi les Conseillers municipaux, représentant chacune des Communes membres, sur proposition des Maires.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_089-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

M é t r o p o l e A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

Un Conseiller, membre d'une Commission peut demander à être représenté par un autre membre du Conseil.

Tout Conseiller ainsi que tout Conseiller municipal d'une Commune membre, intéressé par l'ordre du jour d'une commission peut y assister à condition d'en avertir auparavant le Président délégué, sur demande du maire.

Suite à la demande de la Commune de Fuveau, il convient de remplacer son représentant au sein de la Commission « Culture et sports ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2016_CT2_026 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 21 avril 2016 portant création des Commissions thématiques du Territoire ;
- La délibération n°2018_CT2_110 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 15 mai 2018 relative à la modification des Commissions thématiques du Territoire ;
- La délibération n°2020_CT2_130 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 8 octobre 2020 relative à la désignation des représentants des Communes membres au sein des Commissions thématiques du Territoire ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- Le règlement intérieur du Territoire du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de désigner un nouveau représentant de la Commune de Fuveau au sein de la Commission « Culture et sports » du Territoire du Pays d'Aix.

Délibère

Article unique :

Est approuvée la désignation de Madame Marielle VEUILLET en qualité de représentante de la Commune de Fuveau au sein de la Commission « Culture et sports » du Territoire du Pays d'Aix.

OBJET : Institution - Désignation du représentant de la Commune de Fuveau au sein de la Commission thématique « Culture et sports » du Territoire du Pays d'Aix

1. Choix des modalités de scrutin :

Il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du représentant de la Commune de Fuveau au sein de la Commission « Culture et sports » du Territoire du Pays d'Aix.

Vote sur la proposition :

Inscrits	58
Votants	55
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28
Pour	55
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire approuve à l'unanimité la proposition et décide de ne pas procéder au scrutin secret.

2. Désignation du représentant :

La Commune de Fuveau propose que Madame Marielle VEUILLET soit désignée pour la représenter au sein de la Commission « Culture et sports » du Territoire du Pays d'Aix.

Vote sur la proposition :

Inscrits	58
Votants	55
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28
Pour	55
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_089-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Le Conseil de Territoire a désigné à l'unanimité Madame Marielle VEUILLET en qualité de représentante de la Commune de Fuveau au sein de la Commission « Culture et sports » du Territoire du Pays d'Aix.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 19 AVR. 2021